



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

CAP

Préparation et réalisation d'ouvrages

Une
formation

Certificat d'aptitude professionnelle, par apprentissage

Programme

Matières technologiques et professionnelles :

- ❖ Pratique professionnelle
- ❖ Technologie
- ❖ Dessin génie civil
- ❖ Prévention Santé Environnement

Matières générales :

- ❖ Français
- ❖ Histoire-Géographie et Instruction Civique
- ❖ Mathématiques
- ❖ Physique-Chimie
- ❖ Education Physique et Sportive

Validation du diplôme

La formation est validée par le diplôme de l'Éducation Nationale.

L'examen se déroule sous forme d'épreuves ponctuelles (examen final)

- Matières générales (écrites et orales)
- Matières professionnelles (écrites et pratiques)

Poursuite d'étude possible : Brevet professionnel Installations et équipements électriques (en alternance)

88%
de réussite
en 2017

Rythme de l'alternance

La formation est dispensée au Centre de formation de l'artisanat situé à Nouville par une équipe pédagogique et en entreprise par le Maître d'apprentissage.

Rythme de l'alternance correspond à : **3 semaines en entreprise et 1 semaine de cours au CFA.**
Le calendrier prévoit 11 semaines et 3 jours de cours par an.

Nombres d'heures de cours prévues sur les 2 années : 906 heures

Conditions d'admission

- **Avoir au minimum 16 ans**
- Retrait et dépôt des dossiers d'inscription au POINT Apprentissage (de septembre à avril N+1)
- Réunion d'information collective
- **Recherche d'un Maître d'apprentissage**
- Tests de positionnement : Évaluation écrite (français, mathématiques)
- Entretien de motivation avec un conseiller du CFA
- **Signature du contrat d'apprentissage**
- Rentrée au CFA en mars

POUR S'INSCRIRE

se présenter au
POINT Apprentissage
muni d'une pièce d'identité



14 Rue de Verdun – NOUMÉA

Téléphone : 24 69 49

contact@apprentissage.nc

ACCUEIL DU PUBLIC DU LUNDI AU JEUDI
DE 8H À 16H

www.apprentissage.nc

L'électricien réalise des travaux d'installation et de mise en service des équipements électriques dans les bâtiments à usage domestique, tertiaire et industriel selon les règles de sécurité.
Il peut câbler et raccorder des installations très basse tension (téléphonie, informatique, alarmes...).
Il peut effectuer des travaux de dépannage et de maintenance.

Missions

ORGANISER SON ESPACE DE TRAVAIL

RÉALISER DES OPÉRATIONS SUR UNE INSTALLATION BASSE TENSION (DOMAINE BTA)

RÉALISER DES OPÉRATIONS SUR UNE INSTALLATION HAUTE TENSION (DOMAINE HTA) OU BASSE TENSION (DOMAINE BTB) PRÉALABLEMENT CONSIGNÉE

METTRE EN SERVICE DES MESURES PRÉALABLES : réaliser les mesures préalables à la mise en service (hors-tension, en présence de tension (domaine BTA) Rendre compte de son activité oralement et renseigner par écrit les documents préétablis

ASSURER LA MAINTENANCE : Hors tension : Remplacer un élément par un autre fourni, Nettoyer, effectuer les tâches d'entretien des équipements désignés
En présence ou non de tension (domaine BTA) : Régler, mesurer (Impédance, résistance, tension, courant, puissance, vitesse, temps...), réaliser des vérifications sur une installation sécurisée. Rendre compte de l'intervention par écrit



Profil requis

Rigoureux : concentration, précision, vigilance et rigueur sont des qualités indispensables pour être électricien.

L'électricien doit également veiller à sa sécurité et à celle des autres.

Autonome : il doit savoir travailler seul et en équipe.

Être mobile pour se rendre sur les chantiers et même prêt à séjourner à proximité pendant la durée des travaux.

Statut de l'apprenti

- ❖ Salarié en contrat d'apprentissage ou en contrat de qualification
- ❖ Rémunéré par l'employeur suivant le barème en vigueur
- ❖ Salaire totalement exonéré des charges patronales : couverture sociale CAFAT prise en charge par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.